





COMITE DIRECTEUR N°2 19 OCTOBRE 2019

SAISON 2019/2020









Ligue de Bretagne de Natation 9 Rue Léo Lagrange – 35131 – CHARTRES DE BRETAGNE 2 : 02.99.67.03.58

Adresse e-mail: <u>com.bretagne.natation@wanadoo.fr</u> adresse du site: http://bretagne.ffnatation.fr

















DG/SB

REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE DE BRETAGNE DE NATATION SAMEDI 19 OCTOBRE 2019 A LA MAISON DES SPORTS A PLOUFRAGAN

COMPTE RENDU

Présents:

Xavier BEAUMON, Brigitte BONNEAU, Serge BRUNET, Bénédicte COMPOIS, Chantal GUEGAN, Daniel GUERIN, Paul HURTAUD, Jean Marc TOURTEAU, Pascale PRIGENT, Marc VELLEN.

Excusés:

Jean Yves ABGRALL, Elisabeth GUIFFANT, Delphine GOLTAIS, Michel BATOT, Nolwenn GILBERT, Olivier JULIENNE, Jean Michel LE FRIEC, LE POURCELET TALVARD Christine, Benoit BIDEAU, Vincent KERREC.

Claude DELAFOSSE, Mathieu GUERIN, Laurent GUIVARC'H.

Secrétaire de séance :

Daniel GUERIN.

Début 9 h15

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents.

Serge souhaite la bienvenue à Monsieur DENIEUL du cabinet GEIREC qui présentera aux membres du comité les documents qui seront exposés à l'Assemblée Générale de la Ligue de Bretagne le 23 novembre prochain à Douarnenez.

1. Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du samedi 5 octobre 2019

Pas de remarque : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Les finances du Comité.

Le bilan de la saison 2018-2019 : par Jean Marc TOURTEAU

Jean Marc précise que les tableaux ont été largement diffusés.

Intervention du Cabinet GEIREC : Daniel DENIEUL présente le compte rendu de mission sur l'audit des comptes au 31/08/2019

Monsieur DENIEUL remercie la Ligue et plus particulièrement le Trésorier Général pour son travail, il souligne le bien fondé de cette réunion du Comité Directeur sur les finances.

Visualisation et explication du diaporama qui sera présenté lors de l'Assemblée Générale.

Le rapport final exposé par Monsieur DENIEUL est satisfaisant et conclut une certification pure et simple des comptes.

Cette présentation des comptes est validée à l'unanimité par le Comité Directeur et sera présentée dans le dossier spécial pour l'Assemblée Générale de la Ligue qui se tiendra le 23 novembre prochain à Douarnenez.

Contrôles internes:

Procédure fonds dédiés : le contrôle interne est satisfaisant pour faire face aux risques d'erreur et de fraude.

Le commissaire aux comptes recommande de prendre en compte la subvention du PSF qui malgré que les documents et le versement soient postérieurs au 31 août 2019 concerne en partie l'exercice. L'achat des ponchos était entièrement imputé aussi à l'exercice. Ayant un stock important au 31 août, il est préconisé de procéder à une gestion de stock.

Jean Marc prend en compte ces préconisations et rééditera le bilan financier pour contrôle.

Le bilan fait apparaître un déficit de 1673,76€.

3. Budget prévisionnel 2019-2020

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de passer à un exercice calendaire, cette résolution sera proposée à l'Assemblée Générale du 23 novembre.

Ce qui fait que le budget prévisionnel sera présenté sur 16 mois : du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2020.

Par conséquent, il est décidé de ne pas inclure dans le dossier financier de l'Assemblée qui va être adressé aux clubs le 13 novembre le budget prévisionnel qui sera diffusé lors de l'Assemblée à l'issue de l'Assemblée Générale extraordinaire.

Concernant les investissements au sujet des activités estivales.

Compte tenu des possibilités financières de la Ligue et du soutien significatif du Conseil régional et de l'Etat à hauteur de 40 % il est décidé de poursuivre l'acquisition de deux basins mobiles complémentaires.

Toute fois, Serge demande à Laurent de présenter lors d'une réunion spécifique du Comité directeur régional un dossier technique précis concernant la saison estivale 2020.

4 Assemblée Générale Régionale le 23 novembre à Douarnenez

Serge laisse en séance le déroulé de cette journée.

Avec en ouverture une AG extraordinaire concernant deux résolutions :

- Modification de l'article 8 des statuts de la Ligue Régionale, concernant la Parité. Hommesfemmes.
- Proposition de passer à un exercice budgétaire calendaire : modification de l'avant dernier alinéa de l'article 4.4 (le Trésorier) du règlement intérieur de la Ligue de Bretagne de natation.

Il est donné le script pour les différentes interventions.

Le Comité Directeur approuve ce schéma de fonctionnement.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de proposer à l'approbation de l'Assemblée Générale le 23 novembre 2019 le renouvellement du mandat pour les six prochaines années du Cabinet GEIREC comme commissaire aux comptes de la Ligue de Bretagne de natation. Un courrier va être adressé à Monsieur DENIEUL.

Serge annonce que la Ligue vient de recruter à compter du 4 novembre 2019 Katarin QUELENNEC-LORZIL comme agent de développement en remplacement de Denis LAMUR.

Questions diverses:

Marc : repréciser que les formations d'officiel A sont bien gratuites.

Brigitte : demande de précisions sur les enveloppes dans le cadre du PSF 2019. Serge fera une réponse à cette demande.

Fin de la réunion à 12h30

